

برنامج
الغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

**PROJETS
D'INTERVENTION
PROLONGÉE EN
FAVEUR DE
RÉFUGIÉS ET DE
PERSONNES
DÉPLACÉES SOUMIS
À L'APPROBATION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Point 8 de l'ordre du
jour



Distribution GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/8/Add.3
20 février 1997
ORIGINAL ANGLAIS

PROJET RÉGIONAL MALI 5804

Durée du projet	Dix-huit mois
Nombre moyen de bénéficiaires	237 500
Coût total pour le PAM	14 000 610 dollars
Coût total estimatif	18 394 510 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 5228-2201

Fonctionnaire principal chargé des opérations: L. Bjorkman tel.: 5228-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



GÉNÉRALITÉS

1. A partir de la seconde moitié de 1990, après bientôt cinq années d'affrontements armés entre les forces gouvernementales et les factions rebelles au Mali septentrional, quelque 100 000 Maliens ont fui vers les pays voisins, Mauritanie, Algérie, Niger et Burkina Faso. Un premier accord de paix ayant échoué, les combats ont repris et 50 000 autres personnes ont quitté le pays en 1993-94.
2. Outre ces 150 000 réfugiés, quelques 50 000 personnes se trouvent déplacées à l'intérieur des frontières du Mali en raison des combats. Une troisième catégorie de personnes (environ 100 000) ont été touchées par le conflit: il s'agit de personnes qui n'ont pas quitté leurs foyers mais dont le bétail, les logements, les écoles, les dispensaires, les puits et autres biens ont été détruits. Le chiffre de 150 000 réfugiés est approximatif car tout recensement précis est rendu difficile par des facteurs tels que l'étendue des territoires où sont disséminés les réfugiés et leur mode de vie nomade, ce qui signifie aussi que seul un petit nombre a été placé dans les camps et a bénéficié d'une aide. Les chiffres de 50 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et de 100 000 autres personnes touchées par le conflit sont également indicatifs.
3. En Mauritanie, l'aide alimentaire aux réfugiés installés dans les camps est fournie par le PAM, en collaboration avec le HCR, depuis 1991. Ce groupe de bénéficiaires, dont le nombre est passé de quelques milliers de réfugiés à 78 000 personnes à la fin de 1994, était réparti dans trois camps à la frontière avec le Mali. En Algérie, les réfugiés étaient au nombre de 42 000 en 1994, dans quatre "centres d'accueil" au sud. Les deux tiers d'entre eux venaient du Mali et les autres étaient des réfugiés du Niger. Au Burkina Faso, le nombre des réfugiés est passé de 4 000 en 1992 à 33 000 en 1995, dans cinq camps situés au nord. Quelque 20 000 réfugiés au Niger ont réussi à conserver une activité pastorale traditionnelle à une centaine de kilomètres de leurs lieux d'origine et ont pu se passer d'une aide extérieure.
4. La situation au Mali septentrional s'est améliorée en 1995 avec l'application de l'accord de paix et le retour à la sécurité. La plupart des 50 000 PDI et près de la moitié des réfugiés ont vraisemblablement regagné leurs foyers avant octobre 1996. Les réfugiés restants, dont le nombre est estimé à 86 000, devraient être rapatriés volontairement avec l'aide du PAM/HCR dans la période allant du 1er octobre 1996 au 31 décembre 1997, date à laquelle le HCR cessera d'apporter une aide aux pays d'asile.
5. L'aide du PAM aux réfugiés est actuellement destinée à 22 500 bénéficiaires en Mauritanie (projet Mauritanie 5413 (Elarg.3)), 6 000 en Algérie (Algérie 5788) et 33 000 au Burkina Faso (Burkina Faso 5702). Au Mali, le PAM aide des rapatriés (anciens réfugiés et personnes déplacées), ainsi que d'autres personnes touchées par le conflit dans la région septentrionale, au moyen de ressources vivres-contre-travail (VCT) engagées au titre de la révision budgétaire du projet de développement Mali 2231 (Elarg. 4) actuellement en cours. En 1996, environ 33 000 rapatriés bénéficiaient de ce programme qui leur a permis de réaliser des périmètres villageois irrigués, des digues de régularisation des crues, des jardins potagers, et autres travaux de mise en valeur.
6. Afin d'optimiser l'aide fournie aux maliens réfugiés, rapatriés ou touchés par le conflit, l'on a opté pour une couverture régionale en contraste avec les projets d'IPR et opérations d'urgence spécifiquement nationaux approuvés jusqu'à présent. Aux fins de la



planification, des hypothèses ont été faites pour dénombrer les réfugiés qui resteront dans chacun des pays d'accueil, et ceux qui choisiront de rentrer au Mali, pour établir un calendrier de rapatriement, définir la nature et l'ampleur de l'aide nécessaire après leur retour, et évaluer la mesure dans laquelle les personnes déplacées et autres groupes de bénéficiaires au Mali septentrional auront besoin d'une aide vivres-contre-travail pour se réinstaller chez eux et reprendre une vie normale. Ces chiffres devront être revus pendant l'exécution de l'IPR.

7. L'approche régionale permettra une certaine souplesse dans l'affectation des ressources alimentaires aux pays nécessitant une aide pendant une période donnée. Si le processus de rapatriement est plus rapide que prévu, les ressources pourront être destinées à la réinstallation et au relèvement au Mali, tandis qu'un retard intervenant pour une cause ou une autre dans ce processus n'empêchera pas de poursuivre l'aide alimentaire aux réfugiés.

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

8. Les gouvernements des quatre pays d'asile ont une politique de portes ouvertes vis-à-vis des réfugiés maliens. Ils ont demandé le maintien de l'aide du PAM. Le Gouvernement du Mali a exprimé le souhait que tous les réfugiés rentrent au pays et reprennent une activité normale le plus tôt possible. Dans le cadre de l'accord national de paix, il a négocié des accords de paix et pris les mesures nécessaires pour rétablir la sécurité dans le nord du pays. Le gouvernement a aussi créé le "Commissariat au Nord" et le "Ministère des zones arides et semi-arides" responsable de la coordination des activités de relèvement et de développement dans le Mali du Nord. Des accords ont été stipulés entre les pays d'accueil, le Gouvernement du Mali et le HCR en ce qui concerne les modalités de rapatriement. Lors d'une réunion entre le Gouvernement du Mali, le HCR et le PAM en septembre 1996, le gouvernement a renouvelé sa requête de décembre 1995, au sujet d'une aide du PAM en faveur des opérations de rapatriement et de réinstallation.

ÉVALUATION DU PAM

9. En 1996, des missions d'évaluation conjointes PAM/HCR se sont rendues dans chacun des pays d'asile. Le PAM et le HCR ont accepté de poursuivre l'aide aux réfugiés et d'en faciliter le rapatriement en bon ordre. Au 1er juillet 1997, les réfugiés assistés seront au nombre de 19 000 en Mauritanie et de 25 000 au Burkina Faso. Dans le cadre de cette IPR, ce sont les deux seuls cas d'aide alimentaire accordée à des réfugiés. Toutes les opérations de rapatriement devraient être achevées à la fin de 1997.
10. En Algérie, l'opération d'urgence en cours couvrira les besoins jusqu'en juillet/août 1997. Après cette date, il ne devrait rester qu'un maximum de 1 500 réfugiés maliens en Algérie. Les ressources du HCR et une contribution bilatérale de l'Italie répondront à leurs besoins alimentaires futurs.
11. Le HCR prévoit que tous les réfugiés qui sont au Niger auront regagné le Mali avant juillet 1997. Le PAM facilite leur retour en prêtant des aliments engagés pour un projet de développement en cours au Niger. Les vivres utilisés devront être remboursés et sont par conséquent inclus dans la présente IPR.



12. Au Mali, une mission technique conjointe PAM/HCR a été effectuée en novembre/décembre 1996. Elle a recommandé que la priorité soit accordée au relèvement des lieux d'origine, notamment à l'adduction d'eau, par des activités vivres-contre-travail (VCT); que les groupes vulnérables ne pouvant y participer soient ciblés par les nouvelles structures locales représentatives, les Collèges transitoires d'arrondissement (CTA), conjointement avec les partenaires d'exécution et le Système d'alerte précoce (SAP) et qu'ils bénéficient de distributions gratuites d'aliments; que la sécurité alimentaire à moyen et long terme soit accrue par la diversification des ressources productives avec le soutien de projets VCT; que le PAM aide à promouvoir des activités VCT parmi les groupes les plus exposés à l'insécurité alimentaires, notamment les femmes et ceux qui n'ont pas assez de ressources productives ou en sont totalement dénués; et que les différentes catégories de bénéficiaires soient encouragés à participer à l'identification, à la conception et à la mise en oeuvre de ces activités.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT

13. Environ 53 pour cent des ressources alimentaires devraient servir pour des activités VCT au Mali, afin de contribuer à la sécurité alimentaire à moyen et long terme en favorisant des activités telles que la création de périmètres irrigués et maraîchers, la production accrue de fourrages et l'amélioration des parcours. Cette catégorie d'activités comprend aussi la stabilisation des dunes de sable et le reboisement. Environ deux pour cent des ressources alimentaires seront utilisées, en Mauritanie, pour la remise en valeur de la végétation naturelle dégradée par les réfugiés à l'intérieur et à proximité des camps par le biais d'activités VCT destinées à la population locale.

PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

14. La composition approximative de l'effectif de réfugiés est la suivante:
- Mauritanie: hommes 32 pour cent; femmes 48 pour cent et enfants de moins de 15 ans 20 pour cent;
 - Algérie: Un seul recensement a été effectué mais il est représentatif, puisqu'il a couvert les trois-quarts de la population réfugiée. La part des femmes est de 51 pour cent, et celles-ci représentent 61 pour cent de la tranche des plus de 13 ans.
 - Niger: puisque les réfugiés ont presque tous conservé des habitudes nomades et se passent d'aide, aucun recensement n'a été fait. Chez les réfugiés installés dans les villes, au total 2 508, les femmes représentent 45 pour cent. Les enfants de moins de cinq ans représentent 15 pour cent de la population totale de réfugiés.
 - Burkina Faso: le pourcentage des femmes par rapport au nombre total des réfugiés atteint 38 pour cent. Celui des enfants de moins de 15 ans est de 48 pour cent.
15. L'année dernière, le PAM a réussi à améliorer ses méthodes de distribution dans les camps de réfugiés en Mauritanie et au Burkina Faso. L'aide alimentaire était distribuée initialement aux "chefs de fraction". Une "fraction" est une subdivision d'une tribu nomade qui regroupe habituellement une centaine de personnes. Désormais, les produits sont distribués directement aux ménages et, en priorité, à la femme la plus âgée de la



maisonnée. Un foyer peut regrouper plusieurs familles parentes mais il compte au maximum 25 membres.

16. En Algérie, où les vivres sont traditionnellement distribués au chef de la tribu, des efforts sont déployés pour que les femmes soient plus actives dans la distribution des aliments. Dans le cadre du projet Algérie 5788, le PAM et le HCR ont décidé d'encourager les livraisons directes aux chefs de famille, dont 58 pour cent sont des femmes. Pour faciliter le processus, le PAM a l'intention de recruter localement une fonctionnaire qui sera basée à Tamanrasset en Algérie du Sud.
17. Dans le cadre de l'actuel projet Mali 2231 (Elarg. 4), la proportion de femmes participants aux activités VCT est de l'ordre de 30 pour cent. Le PAM compte passer à 50 pour cent de participation féminine pendant la durée de l'IPR qui prévoit des activités du même type. La méthode consistera à renforcer la collaboration avec les groupements féminins qui sont aidés par des organisations de femmes présentes dans chaque province, avec le Commissariat à la promotion féminine, les ONG et autres partenaires. Les femmes sont particulièrement intéressées par les programmes VCT dans des domaines tels que l'horticulture, le reboisement et la fixation des dunes. Des entretiens ont également montré que les femmes recherchent l'appui d'activités vivres-contre-travail pour les travaux d'artisanat local, leur permettant entre autres de mettre en pratique la formation reçue dans les camps de réfugiés (teinture de tissus, couture, fabrication de savon). Le PAM fournira aussi des aliments pour faciliter l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation au Mali. Une collaboration est prévue avec des organisations qui aident les femmes à commercialiser leur production potagère et leur enseignent des techniques pour la transformation des produits.

ASPECTS NUTRITIONNELS

18. Des enquêtes nutritionnelles auprès des réfugiés en Mauritanie et au Burkina Faso ont mis en évidence des cas de malnutrition. Cependant, les taux de malnutrition sont relativement plus bas dans les camps de réfugiés que dans la population locale de ces deux pays. En Algérie, l'incidence de la malnutrition était relativement élevée chez les enfants de moins de cinq ans avant le début de l'actuelle opération du PAM. Au Niger, les enquêtes nutritionnelles ont montré que le taux de malnutrition est analogue à celui de la population locale.
19. Au Mali, d'après le Système d'alerte précoce (SAP) du Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité, la situation alimentaire et nutritionnelle dans les zones de rapatriement est généralement satisfaisante. Cependant, certaines régions du nord souffrent d'un déficit alimentaire structurel, notamment à Kidal, mais certaines zones sont également sujettes à l'insécurité alimentaire à Tombouctou et Gao. Le SAP surveille la situation et assure le ciblage géographique des groupes vulnérables à l'échelle du district, en tenant compte de facteurs structurels et conjoncturels. Sur la base des recommandations qui en résultent, il est procédé à des distributions gratuites de vivres provenant de l'abondante Réserve nationale de sécurité alimentaire (35 000 tonnes).
20. Suite à l'évaluation de la situation alimentaire pour 1996/97, le SAP a identifié 30 districts dans les provinces de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti où les disponibilités alimentaires sont particulièrement précaires et les prix des produits vivriers sont élevés. La réinstallation des rapatriés dans ces régions devrait être plus difficile car les



mécanismes de cohésion communautaire ne sont peut-être pas suffisants pour permettre aux plus vulnérables de subsister. Il faudra donc prévoir un programme spécial d'aide alimentaire pour les groupes vulnérables de ces districts.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM ET INDICATEURS CORRESPONDANTS

21. L'objectif global de ce projet est la réinstallation des rapatriés dans leur région d'origine.
22. Les objectifs immédiats sont les suivants:
 - a) répondre aux besoins alimentaires à court terme des rapatriés pendant la phase de réinstallation;
 - b) améliorer les conditions de sécurité alimentaire dans les zones de réinstallation par des travaux de construction d'infrastructure durable et le développement des qualifications;
 - c) accroître, pendant la période de soudure, les disponibilités alimentaires des individus les plus vulnérables vivant dans les zones à déficit alimentaire structurel et qui, tout en étant inaptes pour les programmes vivres-contre-travail, n'ont pas droit aux distributions générales effectuées au titre de la Réserve nationale de sécurité alimentaire.
23. Les indicateurs de succès pour chacun des trois objectifs immédiats sont les suivants:

Objectif a):

- i) Le nombre de rations de rapatriement/réinstallation distribuées par rapport au nombre total de personnes ayant regagné leur foyer avec l'aide du HCR (Ce chiffre devrait représenter 100 pour cent de ceux qui ont sollicité une aide au rapatriement et seront effectivement revenus chez eux pendant la deuxième moitié de 1997).
- ii) L'état nutritionnel (qui devrait être au moins équivalent à celui de la population locale).
- iii) Le pourcentage des bénéficiaires de projets vivres-contre-travail qui sont d'anciens réfugiés. (D'après le plan, ils devraient représenter 50 pour cent de tous les bénéficiaires d'activités VCT).

Objectif b):

Le pourcentage des activités vivres-contre-travail et de formation, telles qu'énoncées à l'annexe III, ayant été effectivement exécutées.

Objectif c):

L'état nutritionnel du groupe cible. Ce groupe doit être défini dans le détail par le PAM en collaboration avec le SAP, mais devrait habituellement inclure les ménages placés sous la responsabilité d'une femme, les familles comptant des enfants sous-alimentés et des ménages dénués de ressources.



BÉNÉFICIAIRES

24. Comme il est noté au paragraphe 9, le nombre estimatif de réfugiés au 1er juillet 1997 sera de 19 000 en Mauritanie et 25 000 au Burkina Faso. Ils recevront une aide alimentaire pour le rapatriement, dont le HCR estime qu'il sera terminé d'ici la fin de 1997. Compte tenu des rapatriements en cours, l'effectif moyen des réfugiés devant bénéficier de secours pendant le second semestre de 1997 est estimé à 9 500 en Mauritanie et 12 500 au Burkina Faso.
25. Environ 2 500 mauritaniens vivant aux abords des camps de réfugiés bénéficieront d'une aide vivres-contre-travail. A partir de janvier 1998, tous les bénéficiaires de la présente IPR devraient se trouver au Mali: 150 000 anciens réfugiés, 50 000 personnes anciennement déplacées et environ 100 000 autres personnes touchées par le conflit dans le nord.
26. Le nombre indicatif de bénéficiaires est le suivant:

Juillet-décembre 1997	Mauritanie	Burkina Faso	Mali	Total
Réfugiés dans les camps (nombre moyen recevant une ration de secours)	9 500	12 500	-	22 000
Réfugiés en cours de rapatriement (recevant un colis de rapatriement/ réinstallation)	19 000	25 000	44 000	88 000
Population locale (vivres-contre-travail)	2 500	-	-	2 500
Total				112 500

Janvier-décembre 1998	Mauritanie	Burkina Faso	Mali	Total
Anciens réfugiés (activités de développement (VCT et formation) et alimentation des groupes vulnérables)	-	-	150 000	150 000
Anciennes personnes déplacées (activités de développement et alimentation des groupes vulnérables)	-	-	50 000	50 000
Autres personnes touchées par le conflit (activités de développement et alimentation des groupes vulnérables)	-	-	100 000	100 000
Total				300 000

27. Il ressort des entretiens avec les réfugiés dans les pays d'asile qu'ils retourneront dans les régions septentrionales de Tombouctou (Goundam, Gourma Rharouss, Niafunké et Tombouctou), Gao (Ansongo, Bourem, Gao et Menaka), Kidal (Abeibara, Kidal, Tessalit et Tin Essako), Mopti (Bankass, Douentza, Koro, Mopti, Tenenkou et Youvarou) et Ségou (Niono).



RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

28. A la suite de discussions qui se sont tenues à Bamako, au Mali, en septembre 1996, le PAM, le HCR et le Gouvernement du Mali ont arrêté un plan d'action pour faciliter le rapatriement volontaire moyennant:
- la fourniture gratuite d'un colis de rapatriement (une ration alimentaire de trois mois et des articles non alimentaires), remis au moment du départ à tous ceux qui s'inscrivent pour le rapatriement volontaire;
 - la fourniture gratuite d'un colis de réinstallation (ration alimentaire de trois mois) aux réfugiés qui regagnent leur foyer avec l'aide du HCR pendant la période 1er octobre 1996 - décembre 1997, (livré trois mois après leur arrivée au Mali);
 - le ciblage des plus vulnérables avec une aide alimentaire gratuite; et
 - des activités pour la remise en état des sites occupés par les réfugiés et la création de ressources productives par le biais de projets VCT.
29. Les rations suivantes seront utilisées pour les différents types d'activités:
- Ration alimentaire individuelle journalière dans les camps de Mauritanie et du Burkina Faso:** céréales 400 grammes, légumes secs 60 g, huile végétale 25 g, sucre 20 g, sel cinq g.
 - Colis individuel de trois mois de rations alimentaires pour le rapatriement, fournie dans le pays d'asile:** céréales 36 kilogrammes, légumes secs 5,4 kg, huile végétale 2,25 kg, sucre 1,8 kg, sel 0,45 kg.
 - Ration familiale journalière vivres-contre-travail en Mauritanie:** céréales quatre kilogrammes, légumes secs 0,3 kg, huile végétale 0,112 kg.
 - Colis individuel de trois mois de rations alimentaires pour la réinstallation, fourni au Mali:** céréales 36 kilogrammes, poisson en boîte 2,7 kg, huile végétale 1,35 kg.
 - Ration familiale journalière vivres-contre-travail et ration pour l'alimentation des groupes vulnérables au Mali:** céréales deux kilogrammes, poisson en boîte 0,15 kg, huile végétale 0,075 kg.
 - Ration journalière individuelle pour les participants aux sessions de formation au Mali:** céréales 400 grammes, poisson en boîte 30 g, huile végétale 15 g.



30. Les besoins totaux d'aide alimentaire sont ventilés comme suit:

BESOINS ALIMENTAIRES TOTAUX (en tonnes)								
Produit	Mauritanie		Burkina Faso			Mali		Total des besoins ¹ (chiffre arrondi)
	Aide alimentaire de secours	VCT	Colis de rapatriement	Aide alimentaire de secours	Colis de rapatriement	Colis de réinstallation	Développement et groupes vulnérables	
Céréales	703,0	300,0	684,0	925,1	900,0	1 584,0	7 200,0	13 126
Légumes secs	105,5	22,5	102,6	138,8	135,0	-	-	504
Poisson en boîte	-	-	-	-	-	118,8	540,0	722
Huile végétale	-	-	-	-	-	-	-	-
Sucre	43,9	8,4	42,8	57,8	56,3	59,4	270,0	571
Sel	35,2	-	34,2	46,3	45,0	-	-	161
	8,8	-	8,6	11,6	11,3	-	-	40
Total	896,3	330,9	872,1	1 179,4	1 147,5	1 762,2	8 010,0	15 124

¹ Dans les besoins totaux, sont incluses les quantités suivantes de produits alimentaires empruntées à un projet de développement du PAM au Niger, qui devront être remboursées: 830 tonnes de céréales, 63 tonnes de poisson en boîte et 32 tonnes d'huile végétale.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

31. L'opération en Mauritanie continuera d'être coordonnée par le Commissaire à la sécurité alimentaire. Dans la mesure du possible, les céréales seront achetées dans la région. Les autres produits seront expédiés au port de Nouakchott. Le transport terrestre sera organisé vers Bassiknou et M'Berra; cette dernière abrite le seul camp restant. Le bureau auxiliaire du PAM à Bassiknou sera responsable de la gestion des points de livraison avancés.
32. Au Burkina Faso, La Commission nationale pour les réfugiés, sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères, sera responsable de la coordination et le HCR sera chargé des opérations auprès des réfugiés. Si possible, les céréales et légumes secs seront achetés localement. Les autres produits seront expédiés à Abidjan ou Lomé et acheminés vers les points de livraison avancés (Ouagadougou, Gorom-Gorom et Djibo).
33. Au Mali, le Bureau national des projets du PAM sous la direction du Ministère du développement rural et de l'environnement, sera responsable de la mise en oeuvre, du suivi, des rapports et de l'évaluation du projet. Des cellules mixte chargées de la coordination (composées de représentants du gouvernement, des Nations Unies, d'autres institutions multilatérales et bilatérales et d'ONG opérant dans les zones de rapatriement) seront mises en place à Tombouctou, Gao et Kidal, pour assurer une bonne coordination à tous les niveaux et éviter les duplications d'effort parmi les différentes institutions. Le PAM possède déjà des bureaux auxiliaires dans tous les centres régionaux concernés, à l'exception de Kidal, où un bureau sera créé et dirigé par un volontaire des Nations



Unies. Si les donateurs mettent à disposition suffisamment de contributions en espèces, les céréales seront achetées dans le pays et les autres produits seront expédiés à Dakar et Abidjan et acheminés jusqu'aux quatre points de livraison avancés.

AUTRES APPORTS

34. L'Annexe I ventile, par pays, les besoins de soutien direct. Au Mali, le PAM augmentera ses effectifs pour améliorer la gestion des ressources alimentaires et renforcera de façon sensible sa capacité de suivi et d'évaluation, comme suit: un coordinateur de projet (international); un chef de bureau auxiliaire (volontaire des Nations Unies), trois assistants de projet (locaux); et quatre chauffeurs.
35. Les besoins relatifs à l'outillage agricole, les semences et plants, les outils et le matériel requis pour l'exécution des travaux seront calculés pour chacune des activités vivres-contre-travail, au moment de la conception. L'Annexe I fournit une liste provisoire de ces articles et de leurs coûts.

STRATÉGIE D'AIDE ALIMENTAIRE

36. En Mauritanie et au Burkina Faso, l'aide alimentaire de secours aux réfugiés immatriculés dans les camps continuera d'être fournie jusqu'à la fin des opérations de rapatriement. Les réfugiés sont informés par le HCR qu'ils peuvent bénéficier de son aide pour un rapatriement volontaire jusqu'à la fin de 1997. Les réfugiés ayant besoin d'une aide au rapatriement recevront une ration alimentaire spéciale le jour de leur départ. C'est également le cas au Niger où les réfugiés ne reçoivent pas d'aide alimentaire de secours. En Mauritanie et au Burkina Faso, les vivres de secours sont directement distribués aux ménages. Le même mode de distribution s'applique aux rations de rapatriement.
37. Les réfugiés qui ont regagné leur foyer avant la mi-1996 sont réputés posséder quelques ressources qui leur permettent de se passer d'une aide. Nombre d'entre eux sont revenus par leurs propres moyens. Les réfugiés rentrés de Mauritanie ont ramené avec eux 80 pour cent du bétail. Ceux qui rentreront en 1997 seront les plus démunis et les plus vulnérables. Le dur environnement au Mali septentrional, la destruction des habitations et autres biens et la décimation du cheptel pendant les années de conflit rendront difficiles les conditions de vie au retour. Ils recevront une ration alimentaire de réinstallation pour leur permettre de reconstruire leur logement et d'entreprendre d'autres travaux indispensables à la reprise d'une vie normale.
38. Un programme vivres-contre-travail mis au point par le PAM en collaboration avec le HCR, les services gouvernementaux et une vaste gamme d'ONG partenaires d'exécution (voir annexe IV) sera proposé aux rapatriés (anciens réfugiés et personnes déplacées) ainsi qu'à la population locale restée dans le nord du pays pendant les affrontements. Le PAM a une longue expérience de ces activités grâce à son projet de développement Mali 2231. Un groupe ou une communauté souhaitant entreprendre des activités vivres-contre-travail soumettra une demande au plus proche bureau régional du PAM qui, avec le Bureau national des projets du PAM (Ministère du développement rural et de l'environnement) effectue les évaluations et décide si l'activité peut être approuvée.



39. Quelque 1 000 tonnes d'aliments seront allouées pour l'alimentation de familles particulièrement vulnérables dans les districts qui, parmi les 30 que comptent les provinces de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti, sont classés comme vulnérables mais ne bénéficient pas des distributions gratuites de produits prélevés sur la Réserve nationale de sécurité alimentaire. En moyenne, cette quantité suffira pour aider 41 000 personnes pendant les deux mois que dure la période de soudure. Le ciblage sera effectué par le CTA, en collaboration avec le SAP et les partenaires d'exécution.

SUIVI DES RÉSULTATS

40. Le PAM, avec son homologue national, se chargera du suivi et de l'évaluation du projet pour vérifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Un séminaire sera organisé au Mali avant le démarrage du projet pour définir avec précision les indicateurs de succès mentionnés au paragraphe 19 ci-dessus, et pour établir les procédures de suivi et d'évaluation qui devront être appliquées par tous les bureaux auxiliaires.

COÛTS DU PROJET

41. Compte tenu des besoins alimentaires décrits au paragraphe 29, les coûts estimatifs de ce projet sont ventilés comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur totale (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Riz	2 143	300	642 900
– Mil	7 000	350	2 450 000
– Farine de maïs	3 983	210	836 430
– Légumes secs	504	475	239 400
– Poisson en boîte	722	2 258	1 630 276
Huile végétale	571	900	513 900
Sucre	161	500	80 500
Sel	40	200	8 000
Total produits	15 124		6 401 406
Transport extérieur	15 124	65,49	990 471
Total TTEM	15 124	279,26	4 223 528
a) Total transport terrestre	15 124	227,75	3 444 491
b) Total TIEM	15 124	51,51	779 037
Mauritanie			
a) Transport terrestre	2 099	142	297 009
b) TIEM	2 099	36	75 564



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET
--

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur totale (dollars)
Burkina Faso			
a) Transport terrestre	2 327	123	285 290
b) TIEM	2 327	53	123 331
Niger			
a) Transport terrestre	925	104	96 478
b) TIEM	925	25	23 125
Mali			
a) Transport terrestre	9 773	283	2 765 759
b) TIEM	9 773	57	557 061
Total partiel coûts opérationnels directs			11 615 405
B. Coûts de soutien directs (voir détails dans l'annexe I)			
Total coûts directs			13 072 465
C. Coûts de soutien indirects (71 pour cent des coûts directs)			
			928 145
COÛT TOTAL POUR LE PAM			14 000 610

COÛT POUR LE HCR

	Mauritanie	Burkina Faso	Mali
1997			
- Soins et entretien	871 450	210 000	-
- Rapatriement/réinstallation	334 450	757 500	2 320 500
1998			
- Réinstallation	-	-	3 500 000
TOTAL	1 105 900	967 500	5 820 500
COÛT TOTAL POUR LE HCR²			7 893 900

COÛT TOTAL DU PROJET	18 394 510
-----------------------------	-------------------

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 76 pour cent

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays.

² Les coûts pour le HCR sont purement indicatifs. Les estimations budgétaires de 1997 ont été diminuées de moitié pour les faire correspondre à la période d'exécution de l'IPR du PAM.



RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

42. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE I

SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)				
	Mauritanie	Burkina Faso	Mali	Total
Personnel				
Personnel international			190 000	190 000
Volontaires des Nations Unies	16 000		40 000	56 000
Personnel local	31 000	15 000	168 000	214 000
Total partiel	47 000	15 000	398 000	460 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance				
Déplacements internationaux			20 000	20 000
Déplacements dans le pays	6 500	7 000	70 000	83 500
Total partiel	6 500	7 000	90 000	103 500
Dépenses de bureau				
Location de locaux		2 500	30 000	32 500
Services collectifs	4 000	1 000	12 000	17 000
Communications	2 000	5 000	20 000	27 000
Fournitures de bureau	1 800	2 000	6 000	9 800
Réparation et entretien de matériel	2 400	4 000	10 000	16 400
Total partiel	10 200	14 500	78 000	102 700
Véhicules				
Entretien	6 000	4 000	50 000	60 000
Carburant	8 000	3 000	50 000	61 000
Total partiel	14 000	7 000	100 000	121 000
Matériel				
Matériel de communications			51 560	51 560
Véhicules			180 000	180 000
Matériel informatique			20 000	20 000
Matériel d'entreposage			10 000	10 000
Autre matériel			60 000	60 000
Total partiel			321 560	321 560
Articles non alimentaires				
Matériaux pour le projet et petit matériel (voir Annexe II)	50 000		230 000	280 000
Total partiel	50 000		230 000	280 000
Divers				
Entretien des entrepôts et conservation des stocks de vivres	8 300			8 300
Activités d'information pour le projet			10 000	10 000
Imprévus			50 000	50 000
Total partiel	8 300		60 000	68 300
Total	136 000	43 500	1 277 560	1 457 060



ANNEXE II

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET ET PETIT MATÉRIEL

	Unité		Prix unitaire <i>(dollars)</i>	Coût
Mali				
Brouettes	No.	100	50	5 000
Pelles	No.	1 000	10	10 000
Pics	No.	1 000	10	10 000
Barres à mines	No.	100	20	2 000
Charrettes à bras	No.	100	60	6 000
Arrosoirs	No.	500	10	5 000
Main-d'oeuvre spécialisée (maçons, instructeurs, etc.)	Heures	10 000	3	30 000
Matériel de plantation (plants d'essences forestières, etc.)	No.	500 000	0,2	100 000
Pompes à eau et conduites	No.	100	200	20 000
Grillage métallique	Tonnes	10	1 000	10 000
Ciment	Tonnes	10	200	2 000
Transport	Jours	300	100	3 000
Total partiel				230 000
Mauritanie				
Matériaux de construction, matériel végétal, matériaux de clôture et grillage métallique				
Total partiel				50 000
Coût total				280 000



ANNEXE III

ACTIVITÉS VIVRES-CONTRE-TRAVAIL (VCT) PRÉVUES AU MALI
--

	Unité	
Infrastructures sociales		
Puits	No.	500
Magasins	No.	88
Centres de formation	No.	144
Dispensaires	No.	40
Ecoles	No.	40
Production agricole		
Périmètres irrigués villageois	Ha.	436
Digues	No.	108
Canaux	Km.	62
Surcreusement de mares	No.	26
Régénération de bourgoutières	Ha.	290
Maîtrise des eaux	Ha.	3 000
Barrages	Ha.	6 294
Aménagement des lacs	Ha.	8 000
Formation des femmes		
Artisanat	No.	2 500
Développement communautaire	No.	100
Activités rémunératrices		
Horticulture	Ha.	200
Elevage		
Régénération des pâturages	Ha.	500
Abattoirs	No.	3
Formation d'assistants vétérinaires	No.	500
Parcs de vaccination	No.	56
Travaux publics		
Routes	Km.	10
Reboisement	Ha.	500
Fixation des dunes	Ha.	2 500



ANNEXE IV

PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Nom	Zone d'opérations
	<u>Région de Gao/Kidal</u>
CARITAS (Internationale)	Commune de Gao, Djebock H. Foulane
World Vision (Internationale)	Djebock
ACORD (Europe, Canada)	Gao, Bourem, Kidal
AEN (Norvège)	Gossi
Bordas Pompes Issaber (Royaume-Uni)	Gao, Bourem, Ansongo
FENU (PNUD)	Ansongo
FED/PMR (Mali)	Ansongo
FAO/Génie rural (FAO)	Hamakouladji
IFAD/PSARK (FIDA)	Kidal
ICRC (Genève)	Bourem
Mali Adrar (Mali)	Commune de Gao, H. Foulane, Gossi, menaka
GARI (Mali)	Menaka
ADANE (Mali)	Gadeye
SODESA (Mali)	Bamba, Bourem
AMAGAPE (Mali)	Bagoundie
ONG AMADE	Ansongo, Ouatagouna
ADIZA (Mali)	Ansongo
FDES (Mali)	Gorom-Gorom, Gao, H. Fulane
ACOSAD (Mali)	Menaka
ARECDEV (Mali)	Djebock
AAPCA (Mali)	Ansongo, Bazi-Haoussa, Seyna
TASSAGHT (Mali)	N'Tillit, Djebock
MSF (France)	Bourem, Bamaba, Temera
	<u>Région de Tombouctou</u>
CARE (USA)	Tombouctou, Dire
ACORD (Europe/Canada)	Tombouctou
ICRC (Genève)	Tombouctou
AEN (Norvège)	Rharous
APROMORS (ex PNUD)	Tombouctou
Equilibre (France)	Lere
Comité pour Lere (France)	Lere
TDC-PDZL-UNSO (IFAD)	Tonka, Niafunke
PDIZL (UNSO)	Tonka
AMRAD (Mali)	Niafunke
GTZ (Allemagne)	Lac Faguibine, Goundam
Africare (USA)	Lere
Pompes Issaber (Royaume-Uni)	Tombouctou
Vétérinaires sans Frontières (France)	Tombouctou - tous les districts

